

Conformément aux dispositions du Décret n° 2-02-556 du 24 février 2003, le CDVM informe le public des transactions effectuées, au cours du mois **de décembre 2004**, par les sociétés ayant fait approuver par leurs assemblées générales un programme de rachat de leurs propres actions en vue de régulariser le marché.

Ces transactions ont été réalisées soit directement par lesdites sociétés soit au travers de filiales ou de sociétés contrôlées, sur le marché central ou sur le marché de blocs.

Sociétés	BMCE	BMCI	Unimer	SCE	SAMIR
Caractéristiques du programme de rachat					
Date du démarrage du programme	24/05/2004	28/05/2004	1/10/2003	13/12/2004	13/06/2003
Date d'échéance du programme	24/11/2005	27/05/2005	31/03/2005	9/06/2006	13/12/2004
Nombre maximum d'actions autorisé à l'achat (%)	1.500.000 (9,45 %)	387.586 (5 %)	27.500 (5%)	30 822 (5%)	594.983 (5%)
Cours maximum d'achat (DH)	750	800	1000	300	500
Cours minimum de vente (DH)	375	500	750	140	300
Réalisation du programme de rachat					
Nombre d'actions détenues au début du mois de décembre(%)	1.053.422* (6,64%)*	0 (0%)	11.224 (2,04%)	0 (0%)	30.000 (0,25%)
Nombre total d'actions achetées au mois de décembre	96.956	-	3.128	-	-
Cours moyen pondéré à l'achat (DH)	514,36	-	884,34	-	-
Nombre total d'actions cédées au mois de décembre	71.421	-	7.128	-	-
Cours moyen pondéré à la vente (DH)	504,94	-	885	-	-
Nombre d'actions détenues à la fin du mois de décembre (%)	1.078.957 (6,80%)	0 (0%)	7.224 (1,31%)	0 (0%)	30.000 (0,25%)

*Il est à noter que la BMCE a déclaré au CDVM, le 14 janvier 2005, avoir cédé, le 10 novembre 2004, sa participation dans le capital de la société Interfina et que cette dernière n'est plus contrôlée par ladite banque. Par conséquent, le nombre d'actions détenues directement et indirectement par la BMCE, à fin novembre 2004, est de 1.053.422 au lieu de 1.126.626 actions.

Contact CDVM :

Tél : 037 68 89 27

E-mail : information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne